



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CSO

2017-2018

Les championnats CSO club et poney sont ouverts aux seuls cavaliers du département et se dérouleront aux écuries de Taxo sur deux jours consécutifs.

Indice et niveau des cavaliers

Un cavalier ne peut concourir pour le championnat que dans un seul indice. Si un cavalier s'engage sur 2 indices différents (exemple club 3 et club 2), il doit déclarer celui sur lequel il court le championnat étant entendu qu'il peut se surclasser aussi bien sur le championnat poney que sur le championnat club.

Faute de déclarer son choix, ce sera l'indice le plus élevé qui sera pris en compte.

Un cavalier peut participer avec plusieurs montures dans une même épreuve, seule sa meilleure performance sera retenue pour le classement au championnat.

Ne seront classés au championnat individuel ou par équipe que les cavaliers dont le niveau fédéral (galop) correspond au niveau de l'épreuve :

- Club 4/Poney 4 = galop 4 maxi
- Club 3/ Poney 3 = galop 5 maxi
- Club 2/Poney2 = galop 6 maxi
- Club 1/Poney 1= galop 7 maxi
- Club élite/Poney élite = galop 7 maxi

Epreuves

Afin de se classer au championnat, un cavalier doit concourir les deux jours de championnat dans les épreuves correspondant entre elles :

- Préparatoire 60cm/ Poney 4 Grand Prix ou Préparatoire 65cm/ Club4 Grand Prix
- Préparatoire 70cm/Poney 3 Grand Prix ou Préparatoire 75cm / Club 3 Grand Prix
- Préparatoire 80cm/Poney 2 Grand Prix ou Préparatoire 85cm /Club 2 Grand Prix
- Préparatoire 90cm/Poney 1 Grand Prix ou Préparatoire 95cm /Club 1 Grand Prix
- Poney Elite Vitesse/Poney Elite Grand Prix ou Club Elite Vitesse/Club Elite Grand Prix

Engagements

Il ne peut pas y avoir d'engagement terrain.

Les cavaliers doivent passer dans l'ordre sauf autorisation spéciale du jury.

Barèmes des épreuves

Les épreuves sont affectées du coefficient en vigueur pour les points qualificatifs des championnats de France.

- 1^{er} jour : épreuves préparatoires, barème A sans chronomètre (sauf indice Elite : Vitesse, barème A au chronomètre)
- 2^{ème} jour : Grand prix, barème A temps différé (sauf indice Elite : barème A sans chronomètre avec barrage)

Ordre des épreuves

Les épreuves se dérouleront dans l'ordre suivant : Indice 2, Indice 3, Indice 4, Indice 1, Indice Elite

Equipes

Chaque club du département peut former une ou plusieurs équipes de 4 couples maximum et de 3 minimum par épreuve club et de 3 couples maximum et de 2 minimum par épreuve poney. Les cavaliers doivent être licenciés dans le même club. Le panachage entre clubs n'est pas autorisé.

Seuls les trois meilleurs résultats en club et les deux meilleurs résultats en poney seront pris en compte. Une seule équipe sera classée par épreuve.

Le classement de l'équipe sera calculé en additionnant les classements individuels. En cas d'ex aequo c'est l'équipe qui possède le couple le mieux classé de l'épreuve qui remporte la victoire.

Si un cavalier monte plusieurs chevaux, il peut faire partie de plusieurs équipes, mais il ne peut pas concourir deux fois dans la même équipe. Par contre, un équidé peut être monté par plusieurs cavaliers différents dans une même équipe.

Une fiche sera à disposition sur le site du CDE, chaque enseignant sera tenu de la remplir et de la rendre avant le début de l'épreuve. Aucune liste ne sera acceptée après le début de l'épreuve.

Classement et remise des prix

Une remise des prix aura lieu après chaque épreuve indépendamment du championnat, un cavalier ne peut se classer au podium du championnat plus de deux années consécutives sur le même indice.

Le podium du championnat sera appelé à la fin de chaque épreuve. Le CDE met à disposition de l'organisateur le podium du CDE 66, charge à l'organisateur de sonoriser la remise des prix avec micro et de lui donner un caractère officiel.

Dans l'épreuve il y aura 1 classé et récompensé pour 4 partants.

Au championnat il n'y aura que 3 classés maximum ou moins si moins de 12 partants.

Récompenses

Pour le podium du championnat le CDE offre :

- 1^{er} : une couverture
- 2^{ème} : un tapis de selle
- 3^{ème} : un sac à bottes ou un licol

Lorsque le podium est incomplet (moins de 12 partants par épreuve en CSO), le CDE donnera des bons d'achat de 10€ aux classés. Le CDE offrira des médailles et des plaques à tous les cavaliers du podium.

Ce règlement est publié sur le site du CDE www.cde66.fr et sera affiché au paddock.

Tout cavalier qui s'engage doit en prendre connaissance.

Il est de la responsabilité du coach engageant des cavaliers de prendre connaissance de ce règlement et de le respecter.

Tout litige éventuel relève de la compétence du CDE66.

BON CHAMPIONNAT A TOUS avec le CDE 66!